



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL N° 13
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHÉLEMY**

Séance du lundi 28 octobre 2024 à 19h30

Présidence : Madame Nathalie Fragnière

Préavis municipal n° 08/2024 relatif à la modification des statuts de l'ARASPE

Le Conseil communal de St-Barthélemy

- Vu le préavis municipal n° 08/2024 du 09 septembre 2024
- Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier le présent préavis
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide :

- D'adopter les nouveaux statuts de l'ARASPE avec entrée en vigueur dès validation par le Conseil d'Etat.

Ainsi délibéré en séance du 28 octobre 2024.

Au nom du Conseil communal

La Présidente

Nathalie Fragnière



La Secrétaire

Carole Bugnon